



Wallonie

URBANISME ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

Le demandeur est **M. et Mme URBAIN-OZKAN** demeurant à Nalinnes, rue Nouvelle 2.

Le terrain concerné est situé à **PRESLES**, rue **Grande*** n° **Lot 13** et cadastré section **C** n° **492s**.

Le projet consiste en **la construction d'une habitation unifamiliale (avec écarts)** et présente les caractéristiques suivantes :

- type pavillonnaire comprenant un volume principal et un volume secondaire ;
- **écarts aux prescriptions urbanistiques relatifs à l'implantation (volume secondaire avant et latéral + dégagement latéral gauche de 1,90m au lieu de 3,00 m) ; à la toiture (plate sur le volume principal et le volume secondaire au lieu de à versants + revêtement en EPDM au lieu de tuiles ou ardoises) ;**

Le dossier peut être consulté les **lundi, mercredi et jeudi de 9h à 11h** (*excepté entre le 16/07 et le 15/08/2019 – suspension des mesures particulières de publicité en vertu de l'article D.I.16 - §1*) à l'adresse suivante : Service Cadre de Vie et Logistique - Aménagement du Territoire et Urbanisme, rue J. Kennedy 150 à Roselies.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de M. Golinveau, téléphone 071/260.668 - mail urbanisme@aiseau-presles.be, dont le bureau se trouve à l'adresse précitée.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 29/07/2019 au 30/08/2019 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue J. Kennedy 150 à Roselies
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@aiseau-presles.be

Roselies, le 19 juillet 2019

Par ordre,

Le Directeur général f.f.,
(s) X. LEFEVRE

La Bourgmestre f.f.,
(s) V. GEERAERTS